

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS DE LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION EN CÔTE D'IVOIRE

TRAVAIL DIRIGÉ
PRÉSENTÉ(E)
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
PHILIPPINE BONTE

OCTOBRE 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de recherche, Issiaka Mandé, qui m'a soutenu tout au long de ma recherche, merci de votre disponibilité et de votre patience.

Je souhaite également remercier mes parents pour leur soutien tout au long des mes études universitaires. À ma mère qui a pris le temps et eu la patience de relire chacun de mes travaux universitaires.

Je remercie aussi mes frères et mes sœurs pour leur soutien constant malgré la distance qui nous sépare.

Enfin, rien n'aurait été possible sans le soutien infini de mes ami.e.s. Proche ou de loin je n'aurai jamais pu arriver au bout de cette maîtrise sans vous merci infinimen

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	v
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I PRÉSENTATION DE LA LUTTE ANTI-CORRUPTION	18
1.1 Historique de la Côte d’Ivoire.....	18
1.2 La lutte anti-corruption en Côte d’Ivoire : étendue et prise de conscience.....	21
1.3 Présentation des institutions anti-corruption et le Plan National pour la Bonne Gouvernance	23
CHAPITRE II LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION COMME UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION DU POUVOIR.....	28
2.1 La réforme constitutionnelle de 2016	28
2.2 La situation politique actuelle	30
2.3 Les enquêtes menées par la HAGB.....	32
2.4 La Commission électorale indépendante	33
CHAPITRE III LA RÉPONSE À LA PRESSION DES BAILLEURS DE FONDS.....	35
3.1 L’aide au développement en Côte d’Ivoire.....	35
3.2 Les limites de l’APD et de la bonne gouvernance	40

3.3 Le lien entre la bonne gouvernance et le développement	41
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	46

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

APD : Aide publique au développement

BLC : Brigade de lutte contre la corruption

C2D : Contrat de désendettement et du développement

CAISTAB : Caisse de stabilisation du café et du cacao

CDVR : Commission « dialogue, dérité et réconciliation »

CEI : Commission électorale indépendante

CONARIV : Commission nationale de réconciliation et d'indemnisation des victimes

CNUCC : Convention des Nations Unies contre la corruption

FMI : Fonds monétaire international

FPI : Front populaire ivoirien

HAGB : Haute autorité pour la bonne gouvernance

IDA : *International Development Association*

IGE : Inspection générale d'état

IGF : Inspection générale des finances

IPC : Indice de perception de la corruption

MCC : *Millennium Challenge Corporation*

MFA : Mouvement des forces d'avenir

ONG : Organisation non gouvernementale

OPA : Observatoire des pratiques anormales

PAMOSSET : Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports

PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire

PIT : Parti ivoirien des travailleurs

PNBG : Plan national pour le développement

PNCS : Programme national de cohésion sociale

PND : Plan national pour le développement

RDR : Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire

UCLR : Unité de lutte contre le racket

UDPCI : Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-Africaine

UPCI : Union pour la Côte d'Ivoire

USAID : *US Agency for International Development*

RÉSUMÉ

Alassane Ouattara est élu président de la Côte d'Ivoire en 2011. Au cours de son mandat, il annonce que sa priorité est de lutter contre la corruption. La corruption est présente dans le pays depuis de nombreuses années, mais aucun gouvernement n'avait entrepris de politiques anti-corruption réellement concrètes jusqu'à l'élection de Ouattara. Son gouvernement met en place le Plan National pour la Bonne Gouvernance créée dans le cadre du Plan National de Développement. Des institutions sont créées afin de combattre plusieurs formes de corruption (la grande corruption et la petite corruption) : la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, la Brigade de Lutte contre la Corruption et l'Unité de Lutte contre le Racket.

Notre travail dirigé étudie les raisons pour lesquelles le gouvernement ivoirien entreprend des politiques anti-corruption. Plus précisément, nous allons étudier si la lutte anti-corruption en Côte d'Ivoire est instrumentalisée afin de conserver le pouvoir. Nous allons également étudier le lien entre la pression des bailleurs de fonds internationaux et la lutte anti-corruption.

Mots clés : anti-corruption, bonne gouvernance, aide au développement, Côte d'Ivoire, Afrique

INTRODUCTION

Nous avons une forte probabilité de tomber sur un cas de corruption en consultant n'importe quelle source d'information. En effet, la corruption est présente dans tous les pays du monde, mais les niveaux de perception diffèrent. Certaines sociétés sont plus vulnérables que d'autres, mais aucun pays dans le monde n'est à l'abri de ce phénomène. En effet ce fléau est caché, il est donc difficile de préciser sa taille et ses effets. Les actes de corruption sont larges ; favoritisme, détournements de fonds, pots-de-vin.

Dans la littérature la corruption est présentée sous plusieurs formes : la corruption discrète, la grande corruption, le népotisme ou favoritisme. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons uniquement à la grande corruption et la corruption discrète comme définie par Transparency International et la Banque Mondiale.

Transparency international définit la grande corruption comme « the abuse of high-level power that benefits the few at the expense of the many, and causes serious and widespread harm to individuals and society. It often goes unpunished. » (Transparency International, 2018).

La Banque Mondiale définit la corruption discrète comme ;

Plusieurs types d'abus observés parmi les prestataires de première ligne (enseignants, médecins, inspecteurs et autres représentants de l'État) Ces agissements incluent aussi

bien des écarts de comportement potentiellement observables, comme l'absentéisme, que des comportements moins visibles, tels qu'une assiduité inférieure au niveau escompté ou le contournement délibéré de règlements à des fins personnelles (Banque Mondiale, 2010).

Dans le cadre de notre travail dirigé, nous allons nous intéresser au cas de la Côte d'Ivoire. Ce pays a connu de nombreuses années de crises politiques et socioéconomiques. La corruption est omniprésente dans toutes les couches de la société. Transparency international, une ONG qui lutte contre la corruption, donne un IPC (indice de perception de la corruption) de 36 sur 100 à la Côte d'Ivoire (0 représentant fortement corrompu) (Transparency International, 2017). La corruption dans le pays est un problème majeur pour plusieurs raisons ; elle est un frein à la croissance économique (elle n'attire pas les investisseurs étrangers par exemple). Elle est également présente dans l'appareil démocratique ce qui affecte la confiance des citoyens envers les pouvoirs publics.

Le président actuel, Alassane Ouattara, a été élu en 2011 et il annonce au cours de son mandat que sa priorité est de lutter contre la corruption. Le gouvernement lance en 2013 le Plan national pour la Bonne Gouvernance. Des instruments sont alors mis en place pour lutter contre la corruption à savoir ; la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HAGB), la Brigade de lutte contre la corruption (BLC) et l'Unité de lutte contre le racket (ULCR). La corruption étant présente depuis de nombreuses années dans le pays, nous pouvons nous interroger sur les raisons qui ont poussé Alassane Ouattara à mettre en place des institutions anticorruption durant son mandat.

De nombreuses études se penchent sur l'anticorruption, mais nous pouvons remarquer qu'elles concernent souvent le point de vue des Organisations Internationales, des ONG et des bailleurs de fonds. Beaucoup de pays africains créent des institutions anti-corruption ce qui traduit une volonté de lutter contre ce

phénomène au niveau local et national. Néanmoins, des pays instrumentalisent la lutte contre la corruption afin de conserver le pouvoir ou de répondre aux exigences des bailleurs de fonds, fait que nous retrouvons dans la littérature. Dans notre travail, la notion de bailleurs de fonds concerne les pays et organisations qui donnent de l'Aide Publique au Développement (aussi bien multilatérale que bilatérale) ou qui investissent dans les pays en développement.

Pour le cas de la Côte d'Ivoire, les institutions mises en place dans le cadre du Plan national pour la Bonne Gouvernance ont toutes en commun de faire sa promotion, mais aussi et surtout de lutter contre la corruption. La Bonne Gouvernance et la corruption sont deux notions complémentaires. Pour la Banque Mondiale, la Bonne Gouvernance est perçue comme un vecteur indispensable pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement. La lutte contre la corruption est un frein au développement et est causée principalement par la mauvaise gouvernance (manque de transparence, recul de la liberté de la presse).

La Bonne Gouvernance est un terme régulièrement abordé dans la littérature consultée. Pour la Banque Mondiale par exemple la Bonne Gouvernance est ; « The manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development. » (Banque Mondiale, 1994). Elle identifie trois aspects de la Bonne Gouvernance : la nature du régime politique, le processus d'exercice du pouvoir dans la gestion des ressources économiques et sociales du pays et la capacité d'un gouvernement à préparer, formuler et appliquer une politique économique (Banque Mondiale, 1994).

Notre question de recherche est : le gouvernement ivoirien a-t-il mis en place des institutions anti-corruption comme stratégie de conservation du pouvoir et/ou pour répondre à la pression des bailleurs de fonds ?

Revue de littérature

Dans la littérature parcourue, nous pouvons regrouper les enjeux de notre étude en trois blocs ; la corruption phénomène ancien qui a évolué, la lutte contre la corruption comme stratégie de conservation du pouvoir et la lutte contre la corruption une réponse aux exigences des bailleurs de fonds.

La corruption, phénomène ancien qui a évolué

Afin d'entreprendre un travail sur la lutte contre la corruption, il convient de revenir sur l'étendue du phénomène afin de voir comment la corruption est devenue un problème d'ampleur internationale.

Tous les auteurs s'accordent sur l'ancienneté historique de la corruption, cependant, ce phénomène est considéré comme un problème nouveau. Les actes de corruption étaient auparavant tolérés, l'opinion publique ne condamne pas ce phénomène (Gomez et Matelly, 2016, p. 4). La corruption a toujours été présente, ce qui a évolué c'est la manière dont elle est perçue.

Dans l'Afrique précoloniale, le cadeau fait partie des usages diplomatiques traditionnels, ils servaient à sceller une relation ou à renforcer une amitié. Pour le colonisateur, ces cadeaux coutumiers sont considérés comme une violation des normes administratives modernes. Il y a alors une confusion entre les pratiques sociales et les actes de corruption (Blundo et de Sardan, 2007, p. 46). Suite à la colonisation, les prestations en nature (cadeaux ou autres formes d'entraides) ont été remplacées par l'argent. Les pratiques corruptives sont une composante normale et acceptée de la gouvernance locale en Afrique, elles font parties des registres comportementaux. La population est partagée entre le respect des bonnes manières (il faut s'entraider entre collègues, respecter les aînés) et le respect des règles d'un État

qui ne paie pas correctement les salaires. Enfin, certains considèrent que la corruption est présente du sommet à la base et s'adonnent donc aux actes de corruption (Transparency International et Hadjadj, 2002, p. 26).

La corruption est un problème sérieux depuis que l'Occident a commencé à émettre des critiques (Koenig, 2009, p. 50). L'initiative de condamner les actes de corruption a commencé avec le scandale Lockheed-Martin aux États-Unis. Des fonctionnaires de l'entreprise Lockheed ont payé des fonctionnaires étrangers pour favoriser les produits de leur entreprise. Suite à ce scandale, le président Carter fait voter en 1977 le Foreign Corrupt Practices Act qui condamne la corruption d'agents publics étrangers par des entreprises américaines (The United States Department of Justice, 2017).

Suite à cette loi, les États-Unis souhaitent que leurs partenaires commerciaux soient assujettis à une législation sur le même modèle. En 1997, trente-quatre États signent la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (entrée en vigueur le 15 février 1999). Cette convention implique que les entreprises ressortissantes des pays signataires pourront être poursuivies dans leurs pays pour avoir payé des pots-de-vin à des agents à l'étranger (Lebègue, 2017, p. 44).

En 1993, l'ONG Transparency International est créée et amène le fléau de la corruption sur le devant de la scène internationale. Elle développe l'IPC, aujourd'hui cet indice « classe 180 pays et territoires selon leurs niveaux perçus de corruption au sein du secteur public sur la base d'appréciations d'experts des secteurs privé et public. » (Transparency International, 2017).

Les actes de corruption sont désormais sanctionnés. Ce phénomène entrave le développement des pays pauvres et déstabilise la démocratie (Dommel, 2001, p. 80).

La mondialisation a démultiplié les occasions de corrompre, nous pouvons parler de généralisation des pratiques de corruption (Koenig, 2009, p. 52).

On parle désormais de phénomène transnational qui touche toutes les sociétés. D'autres accords sont ratifiés par de nombreux pays comme la Convention des Nations Unies qui est entrée en vigueur en 2005. Elle contient des normes, des mesures et des règles afin que les pays signataires renforcent leurs régimes juridiques et réglementaires dans la lutte contre la corruption. Cent quarante pays sont signataires, la Côte d'Ivoire l'a ratifiée en 2012 (Nations Unies, 2004). On note également une dénonciation et une exaspération de la population envers les actes de corruption. En 2016, des millions de manifestants réclament le départ de la présidente Dilma Rousseff pour une affaire de corruption (Gomez et Matelly, 2016, p. 8).

La corruption est un sujet très présent dans la littérature, c'est un terme qui a évolué. L'auteur Heidenheimer émet la distinction entre la corruption noire, la corruption grise et la corruption blanche. La corruption noire est un ensemble d'actes condamnés unanimement c'est-à-dire aussi bien par les élites que par l'opinion publique. Les actes faisant partie de la corruption grise ne sont pas considérés comme condamnables par tout le monde. Dans le cas de la corruption blanche, la majorité tolère ces actes. Heidenheimer souligne également que les perceptions dépendent des pays, certains vont considérer un acte de corruption comme faisant partie de la corruption grise et d'autres vont le concevoir autrement (Heidenheimer, 1978, p. 27). Des actes sont reconnus comme publiquement illégaux et sont dénoncés et d'autres sont légitimées par les pratiques sociales et donc tolérées. Pour Blundo et de Sardan les actes de corruption sont souvent enchâssés dans les formes ordinaires de sociabilité alors qu'on a tendance à les couper de ces dernières (Blundo et de Sardan, 2007, p.10). Par ailleurs, notre perception sur un acte de corruption diffère également selon que nous faisons partie de l'élite politique ou de la population.

La lutte contre la corruption comme stratégie de conservation du pouvoir

La lutte contre la corruption peut être utilisée comme une stratégie de conservation du pouvoir. Cette idée est d'ailleurs soutenue par plusieurs auteurs ; pour l'auteur Smilov, la création d'agences anti-corruption permettrait de gagner du soutien électoral et de décrédibiliser les autres partis politiques. Il soutient que le problème est le manque d'engagement réel des forces politiques capables de fournir un effort continu et consistant dans la lutte contre la corruption. Derrière la lutte contre la corruption se trouve un motif politique, un intérêt (Smilov, 2009, p. 68). Blundo et de Sardan avancent l'idée qu'en Afrique contemporaine les élites au pouvoir produisent un discours anti-corruption pour répondre à des enjeux politiques (l'élimination de concurrents politiques par exemple) (Blundo et de Sardan 2007, p. 9).

Dans un régime avec un parti unique, le patronage politique (clientélisme) et la distribution de prébendes sont très souvent pratiqués. En entamant un processus de démocratisation, c'est-à-dire l'adoption du multipartisme, les politiciens pensaient que les abus seraient réduits. En réalité, le multipartisme a introduit de nouvelles opportunités de corruption : des achats de voix et la cooptation des opposants ont tendance à fausser la compétition électorale (Transparency International et Hadjadj Djillali, 2002, p. 12). Il porte atteinte à l'égalité entre les candidats et les partis. La corruption électorale a également engendré une hausse des coûts des campagnes électorales favorisant les candidats aisés financièrement (Transparency International et Hadjadj Djillali, 2002, p. 13).

Pour l'auteur Fritzen, la création d'institutions anti-corruption peut servir à mobiliser du soutien électoral, c'est alors un outil pour le gouvernement. Les leaders vietnamiens ont avoué que le parti perdrait du pouvoir s'ils ne combattaient pas la corruption. Ces derniers ont la crainte de perdre en légitimité face à la demande grandissante de la population de lutter contre la corruption (Fritzen, 2005, p. 7).

En effet, les citoyens demandent de plus en plus de transparence. Il y a une montée de l'influence de la société civile (Brinkerhoff, 2000, p. 242). Smilov souligne également la pression grandissante de la population en Europe de l'Est, il soutient que les entités anti-corruption dans cette région sont instrumentalisées par le discours politique (Smilov, 2009, p. 70).

La notion de société civile diffère selon les auteurs. Rangeon mentionne la mutation du mot société civile ainsi que son ambiguïté (Rangeon, 2013, p. 10). Vers les années 1990, Gramsci popularise le terme 'société civile'. Il souligne l'importance grandissante des acteurs et des associations non politiques dans la sphère politique africaine (ONG, groupes de femmes, etc). (Hellweg et Médevielle, 2017, p.52). Pour Gramsci chaque individu fait partie d'une organisation (journal, école, association) il est alors engagé dans la société et par conséquent il prend part à l'activité politique (Morera, 1990, p. 29).

Rangeon imagine la rupture entre la société civile et l'État qu'il illustre comme une opposition civil-politique. La société civile s'identifie de plus en plus à la sphère privée engendrant ainsi une séparation avec la sphère publique où règne l'État (Rangeon, 2013, p. 20).

Dans le cadre de notre travail la société civile représente des acteurs ou des institutions non étatiques qui font pression afin d'influencer le gouvernement de prendre des mesures favorables aux intérêts qu'elle représente. Pour Chabal et Daloz, la société civile peut être représentée par des associations, des ONG ou des citoyens actifs qui utilisent leur droit de parole (pour certains après avoir vécu dans des pays avec des régimes autoritaires où il n'y avait pas ou peu de liberté d'expression) (Chabal et Daloz, 1999, p. 31).

La lutte anti-corruption comprend plusieurs éléments : la création d'institutions anti-corruption, une réforme du secteur public et une société civile forte. La société civile amplifie le combat contre la corruption.

La Côte d'Ivoire possède plusieurs organisations de la société civile qui lutte pour la transparence et l'intégrité. Leurs objectifs sont de bâtir une meilleure gouvernance et sensibiliser la population sur les actes et les dangers de la corruption. Les médias ont également un rôle important dans la lutte contre la corruption, ils permettent d'éduquer la population sur la nature et les conséquences de la corruption et de dénoncer les responsables.

La lutte contre la corruption, une réponse à la pression des bailleurs de fonds

Gary et Gauthier ont étudié la nouvelle forme de l'aide au développement. À la fin des années 1980, il y a une critique sur l'efficacité des programmes mis en place par la Banque Mondiale. Le contexte des institutions et des politiques dans lequel les programmes sont créés n'est pas pris en compte. L'aide au développement prend une nouvelle forme. On soutient que pour qu'il y ait développement économique, il doit y avoir une amélioration institutionnelle. L'aide au développement comprend désormais des objectifs de Bonne Gouvernance, les programmes seraient plus efficaces s'ils étaient attribués aux pays les mieux gouvernés. Ces objectifs sont la transparence, l'état de droit, l'efficacité gouvernementale, la stabilité politique et la lutte contre la corruption. Les pays bénéficiaires de l'aide doivent alors élaborer des stratégies de lutte contre la corruption (Gary et Gauthier, 2015, p. 175).

Erbeznik soutient également l'importance de l'État de droit. Pour les pays développés, l'État de droit est perçu comme un élément fondamental à atteindre pour lutter contre la pauvreté (Erbeznik, 2011, p. 875). Erbeznik considère qu'un pays est un État de droit quand ce dernier possède l'indépendance judiciaire, des agences du maintien de

l'ordre efficaces, un gouvernement démocratique et la volonté de protéger les droits de l'homme (Erbeznik, 2011, p. 878). L'aide financière accordée par les pays occidentaux est censée aider à la croissance économique et à la réforme institutionnelle des pays bénéficiaires (pour se rapprocher de l'État de droit). Cependant, selon Erbeznik, elle aurait tendance à réduire l'engagement des élites politiques du pays bénéficiaire parce que ce sont ces derniers qui reçoivent et gèrent l'argent reçu (Erbeznik, 2011, p. 887).

Brinkerhoff souligne que pour pouvoir continuer d'avoir accès aux dons à l'international, les pays doivent démontrer un effort dans la lutte contre la corruption (Brinkerhoff, 2000, p. 240). À titre d'exemple, nous pouvons parler des critères de Copenhague. Mis en place en 1993, ils constituent un ensemble d'éléments que les pays désireux d'entrer dans l'Union européenne devaient remplir. Parmi eux, la création d'institutions anti-corruption (De Sousa, 2010, p. 7).

Selon la mentalité occidentale que les pays en développement ne peuvent pas atteindre le stade de pays développés sans l'assistance financière des Occidentaux. On se demande aujourd'hui si l'aide apportée ne produirait pas plus de mal que de bien (Erbeznik, 2011, p. 883).

Des auteurs notamment des intellectuels africains soulignent les effets néfastes que l'aide au développement peut avoir. Depuis les années 1960, plusieurs courants de pensée critiquent l'aide au développement : le néo marxisme, le populisme et le néolibéralisme. Pour les néo marxistes, l'APD (Aide Publique au Développement) est un instrument qui permet aux pays industrialisés de dominer les pays pauvres, il y a une dépendance envers l'occident. L'APD permet aux pays industrialisés de conserver la mainmise sur les ressources des pays en développement (Carbonnier, 2010). Pour les populistes, les pays industrialisés devraient investir l'argent qu'ils utilisent dans l'APD au sein de leurs propres pays. Ils considèrent l'APD comme une

perte économique (Carbonnier, 2010). Pour les néolibéraux, l'APD a tendance à favoriser et enrichir les dirigeants corrompus et ne les pousse pas à adopter de bonnes politiques (démocratiques). Selon eux, l'APD distribuée sous forme de dons fausse le fonctionnement des marchés et nuit à l'entrepreneuriat. La majorité des auteurs qui critiquent l'APD sont d'inspiration néolibérale (Carbonnier, 2010).

L'économiste Zambienne Dambisa Moyo, reprend des éléments de la critique néo marxiste. Elle souligne que l'APD a tendance à engendrer une dépendance des pays bénéficiaires envers les pays donateurs. Elle a également des arguments appartenant à la critique néolibérale. Elle soutient que c'est aussi à l'Afrique de travailler de son côté et d'adopter des politiques favorisant le développement (Carbonnier, 2010).

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'un des critères récurrents de l'obtention de l'aide est la création d'institutions anti-corruption. Paradoxalement, de nombreux pays bénéficiaires de l'aide ont un taux élevé de corruption (Erbeznik, 2011, p. 887).

L'aide au développement peut engendrer trois formes possibles de corruption : le détournement de fonds de la part du donateur, le détournement de la part du bénéficiaire de l'aide (cas le plus répandu) et le détournement de la part du donateur et du bénéficiaire de l'aide. La corruption au sein des récipiendaires de l'aide reflète le degré de transparence au sein des affaires publiques (Cooksey, 2002, p. 46).

Cooksey aborde le facteur de surfinancement qui selon lui encourage la corruption. Le surfinancement peut être causé par le manque de coordination des donateurs et il complique la gestion des fonds pour les pays bénéficiaires (Cooksey, 1999, page 8). Il faut également savoir que le succès des agences d'aide se mesure par la quantité d'argent qu'elles donnent (Erbeznik, 2011, p. 891).

Erbeznik souligne une volonté de rendre l'aide plus efficace. L'aide est redirigée vers les pays qui ont de meilleures institutions et des sanctions économiques sont émises envers les gouvernements et les élites politiques pour les inciter à faire des réformes (Erbeznik, 2011, p. 892). Pour Cooksey, l'utilisation corrompue de l'aide devrait être une préoccupation centrale dans la lutte internationale contre la corruption. Il souligne la difficulté de tirer les leçons du passé et le manque d'attention portée au détournement de l'aide (Cooksey, 1999, p. 19).

Problématique et hypothèse

La lutte contre la corruption est un instrument de pouvoir ; il n'est pas concevable qu'un gouvernement mette en place un dispositif de lutte contre la corruption qui lui ferait tort ou l'anéantirait. Nous nous penchons alors sur l'utilité de la lutte anti-corruption. Ce sont les gouvernements qui contrôlent les organes de lutte contre la corruption : « Aucun chef d'État ne donnera la corde pour se faire pendre. » (Blundo et de Sardan, 2007, p. 346).

Comme nous l'avons soulignée dans la revue de littérature, des pays créent des institutions anti-corruption afin de conserver le pouvoir ou de répondre aux exigences des bailleurs de fonds, fait que nous avons souligné dans notre revue de littérature.

Concernant la stratégie de conservation du pouvoir, le cas de la Côte d'Ivoire est intéressant. Après une décennie de crise, le climat est stable depuis l'élection de Ouattara en 2011. Cependant, l'approche des élections présidentielles de 2020 crée déjà des tensions au sein de la politique ivoirienne. On remarque que les plaies de cette décennie de crise ne sont pas cicatrisées.

La réponse à la pression des bailleurs de fonds est liée au Plan National pour le Développement (PND) qui a pour objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays

émergent d'ici les prochaines années. Les institutions anti-corruption permettent d'instaurer un climat de confiance avec les investisseurs étrangers et d'obtenir de l'APD, la lutte anti-corruption étant désormais un critère d'obtention de l'aide.

La Côte d'Ivoire a mis en place le Plan National pour la Bonne Gouvernance en 2013.

Transparency International note une amélioration : l'IPC de la Côte d'Ivoire est passé de 27/100 en 2013 à 36/100 en 2017 (Transparency International, 2017). Cependant, la population est toujours insatisfaite des politiques anti-corruption entreprises par leur gouvernement. On peut souligner le manque de transparence notamment de la part des institutions anti-corruption qui sont considérées comme trop dépendantes à l'égard du gouvernement.

Dans ce travail, notre objectif sera d'identifier les motivations du gouvernement Ivoirien à mettre en place des politiques anti-corruption.

Notre hypothèse est la suivante :

Les institutions anti-corruption et plus largement le Plan National pour la Bonne Gouvernance ont été mis en place comme des outils de conservation du pouvoir et comme une réponse à la pression des bailleurs de fonds. La politique anti-corruption est motivée par la volonté des politiciens de consolider leur pouvoir et d'éliminer leurs rivaux politiques. Elle permet également de satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds qui demandent un effort dans l'amélioration institutionnelle pour percevoir l'aide au développement.

Cadre théorique

De nombreuses entités tels que des Organisations Internationales, des gouvernements, des banques de développement et des ONG sont engagées dans la lutte contre la corruption. (Jacobs, Wagner, 2007, p. 327) Les gouvernements par exemple, peuvent créer des institutions anti-corruption.

En Côte d'Ivoire, des institutions anti-corruption ont été créées dans le cadre du Plan National pour la Bonne Gouvernance. Elles ont donc toutes un lien avec le gouvernement. La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance créée en 2013 est une autorité administrative indépendante rattachée au Président de la République de Côte d'Ivoire (Transparency International, 2016). La Brigade de lutte contre la corruption est une unité opérationnelle créée en 2012 au sein de l'Inspection générale des Finances (Transparency International, 2016). L'Unité de lutte contre le Racket est une structure interarmées (police, Forces républicaines, Eaux et forêts) qui est sous tutelle du Ministère d'État, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité dans le cadre de la lutte contre le racket et l'insécurité (Direction Générale des Douanes, 2018).

Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi de démontrer que les institutions anti-corruption créées dans le cadre du Plan National pour la Bonne Gouvernance (PNBG) ont été mises en place comme une stratégie de conservation du pouvoir et/ou comme une réponse à la pression des bailleurs de fonds.

La mise en place d'institutions anti-corruption comme stratégie de conservation du pouvoir et comme réponse à la pression des bailleurs de fonds sont des éléments que nous retrouvons dans la littérature scientifique.

L'auteur Smilov a réalisé une étude sur l'usage stratégique des institutions anti-corruption en Europe de l'Est. La création des institutions anti-corruption est un

moyen pour le gouvernement de démontrer son engagement et sa volonté de lutter contre la corruption (Smilov, 2009, p. 67). Les dirigeants de ces pays ont besoin de crédibilité, la création de ces institutions leur permet de gagner du soutien électoral et d'évincer les adversaires politiques. L'auteur souligne que la création d'institutions anti-corruption est également liée à la pression des bailleurs de fonds (Smilov, 2009, p. 73).

Blundo et de Sardan (2007, p.9) appuient la théorie de Smilov. Ils parlent d'élites politiques qui produisent un discours anti-corruption pour satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds. Ils soulignent également que les institutions anti-corruption sont mises en place pour éliminer les concurrents politiques ou encore trouver des boucs émissaires pour satisfaire aux attentes de l'opinion publique.

Nous avons souligné dans la revue de littérature la nouvelle forme de l'aide au développement octroyée par la Banque Mondiale. Depuis les années 1980, on soutient qu'une amélioration institutionnelle est nécessaire pour qu'il y ait développement économique. Pour pouvoir obtenir de l'aide, les pays bénéficiaires ont désormais une série de critères et parmi eux : la lutte contre la corruption (Gary et Gauthier, 2015, p. 175).

Concernant notre cas d'étude, la Côte d'Ivoire a connu une période de stabilité économique et politique de son indépendance jusqu'à la mort de son premier président Félix Houphouët Boigny en 1993. À partir de 1960 on parle de miracle économique, la Côte d'Ivoire est un modèle pour la sous-région, mais son économie n'est pas diversifiée. Elle est centrée sur l'économie de plantation (notamment le cacao), le pays est dépendant de ses exportations. Dans les années 1980, il y a une chute du cours du cacao, le pays entre alors dans une crise économique (Collomba, 2015). La mort d'Houphouët a engendré une crise politique aggravée par la situation économique. Après une décennie de crise, Alassane Ouattara est élu président de la

République en 2011. Il est réélu en 2015 dans un climat pacifique, mais les institutions démocratiques demeurent fragiles (Bastien, 2014).

L'étude de la corruption permet d'apprendre sur les États africains modernes (ici la Côte d'Ivoire), leurs administrations et leurs services publics. Les prochaines élections présidentielles en Côte d'Ivoire sont en 2020. Des rivalités entre les élites politiques existent et sont régulièrement relatées dans la presse ivoirienne et internationale. Guillaume Soro, l'actuel président de l'Assemblée nationale est identifié comme un rival de Ouattara au présidentiel de 2020. Un proche de Guillaume Soro a récemment été convoqué à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance pour une affaire de corruption. De nombreux journaux se demandent si cette convocation est liée aux rivalités entre Ouattara et Soro (RFI, 2018).

Méthodologie

Pour mener à bien notre recherche, nous allons procéder à une analyse documentaire. Il s'agit ici de prendre « Tout élément matériel, toute "trace" en rapport avec l'activité des hommes vivant en société et qui, de ce fait, constitue indirectement une source d'informations sur les phénomènes sociaux. » (Loubet del Bayle, 2000, p. 113). C'est pourquoi la documentation que nous allons consulter provient de plusieurs sources. Nous allons étudier des rapports d'Organisations internationales, d'ONG et des articles de la littérature scientifique. Afin d'obtenir des informations récentes sur la lutte anti-corruption en Côte d'Ivoire, nous allons également analyser des articles de journaux publiés en Côte d'Ivoire et plus largement en Afrique et à l'international.

Notre technique d'analyse est une analyse classique de contenu. Nous allons chercher à dégager la signification du document étudié en nous référant au sens des mots employés et à sa structure logique. Il s'agit également d'identifier les idées fondamentales et les idées secondaires (Loubet del Bayle, 2000, p. 127).

Nous allons tout d'abord présenter l'historique de la Côte d'Ivoire et la lutte anti-corruption dans le pays. Cette partie permettra de situer l'ampleur du phénomène et de comprendre le contexte de la lutte anti corruption dans le pays. Par la suite nous allons étudier la lutte anti corruption comme une stratégie de conservation du pouvoir. Nous montrerons la présence de ce facteur dans la littérature scientifique puis nous chercherons à vérifier s'il est applicable dans le cas de la création des institutions anti corruption en Côte d'Ivoire. Dans la partie suivante nous présenterons les nouvelles exigences de l'aide au développement et nous chercherons à faire un lien entre la réponse à la pression des bailleurs de fonds et la création des institutions anti corruption dans le pays. Enfin, nous ferons une partie sur les limites et les perspectives qui consistera à établir les limites des institutions anti corruption en Côte d'Ivoire en prenant pour exemple les institutions d'autres pays. Nous présenterons également les recommandations émises par les Organisations internationales et les ONG pour une lutte contre la corruption efficace.

Nous avons également pris connaissance des limites de notre recherche. La corruption est difficilement mesurable, c'est un fait que l'on retrouve dans de nombreux textes scientifiques (Anechiarico Frank et Jacobs 1996; Lancaster et Montinola 2009). Les rapports et les indicateurs émis par des organisations internationales comme Transparency International et la Banque Mondiale nous permettent d'obtenir des données qui mettent à jour le phénomène de corruption.

Concernant les limites temporelles et spatiales du sujet, nous allons étudier l'instrumentalisation de la lutte anti corruption en Côte d'Ivoire de 2011 (date de l'arrivée au pouvoir de Alassane Ouattara) à la fin 2018.

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DE LA LUTTE ANTI-CORRUPTION

Dans ce chapitre nous chercherons à démontrer ce qui a engendré les mesures anti-corruption dans le pays. Nous parlerons de l'historique de la Côte d'Ivoire et notamment de la crise que le pays a traversée après la mort de son premier président, Félix Houphouët Boigny. Par la suite, nous étudierons l'ampleur de la corruption et de la lutte contre ce phénomène. Enfin, nous présenterons les trois instruments créés dans le cadre du Plan National pour la Bonne Gouvernance.

1.1 Historique de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a connu une période de stabilité économique et politique de son indépendance en 1960 jusqu'à la mort de son premier président Félix Houphouët Boigny en 1993. Avant de devenir président, Félix Houphouët Boigny était un acteur majeur de la filière café-cacao. Cette richesse ne va cesser de s'accroître au cours de sa présidence pour atteindre entre 7 et 11 milliards de dollars à sa mort. Houphouët se constitue un important patrimoine immobilier, il devient l'un des principaux propriétaires de l'immobilier parisien. Une de ses villas situées à Genève est vendue 12 millions d'euros par l'État Ivoirien en 2007. L'argent a été déposé sur un compte d'une banque française au nom de la présidence ivoirienne. Personne ne sait qui a bénéficié de l'argent de cette vente (Collombat, 2015).

À partir de 1960, on parle de miracle économique, la Côte d'Ivoire est un modèle pour la sous-région, mais son économie n'est pas diversifiée. Elle est centrée sur l'économie de plantation (notamment le cacao et le café), le pays est dépendant de ses exportations. Houphouët développe une politique économique qui s'appuie sur la cohésion nationale, il va ouvrir les frontières aux travailleurs du Mali et de la Haute-Volta (Burkina Faso). Le mot d'ordre est 'la terre est à celui qui la cultive', Houphouët fait ici triompher le principe de l'allochtonie (Bastien, 2011). Le taux d'étrangers dans le pays est passé de 17% en 1965 à 25% en 1993 pour atteindre 26% de la population totale en 1998. (Babo, 2010, p. 98) Cette société multiethnique a engendré une sévère compétition entre les élites ethniques du centre, de l'ouest et du nord. Le PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), le parti politique de Houphouët a favorisé certains groupes ethniques au détriment d'autres. En 1998, un plan foncier rural est mis en place. Il consiste notamment à nationaliser les droits de propriété. Il a favorisé les conflits entre les Ivoiriens et les étrangers sur les droits de la terre (Babo, 2010, p. 109).

Dans les années 1980, il y a une chute du cours du cacao, le pays entre alors dans une crise économique. Il naît l'idée que la Côte d'Ivoire n'est plus capable d'accueillir les ressortissants des pays limitrophes comme autrefois. En 1990, Houphouët nomme Alassane Ouattara, un économiste ayant notamment travaillé au Fonds Monétaire International et à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest comme premier ministre pour tenter de faire face à la crise économique. (Bastien, 2011).

Sur le plan politique, aucune opposition n'était admise lors des élections présidentielles. La liste des candidats aux élections législatives était établie au sein du parti unique. Comme nous l'avons souligné dans le deuxième bloc de notre revue de littérature, la distribution de prébendes est souvent pratiquée dans un régime avec parti unique. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les élus bénéficiaient de retombées de la part de la présidence via la Caisse de stabilisation du café et du cacao (Caistab). La

Caistab était un organisme étatique qui assurait la commercialisation des produits de l'agriculture de rente (Bouquet, 2007, paragraphe 5). En 1990, en contexte de Guerre froide a lieu le discours de la Baule. Sous la menace de perdre le soutien du Nord, les pays Africains sont invités à lancer un processus de démocratisation, le multipartisme est adopté trois ans plus tard (Bouquet, 2007, paragraphe 6).

La mort d'Houphouët a engendré une crise politique aggravée par la situation économique. On se rend compte que les bénéfices du cacao ont été dilapidés par la corruption au sein de l'État. Konan Bédié, le successeur de Houphouët désigné par la constitution, instrumentalise le concept d'ivoirité (censé permettre d'unir les différences ethniques du pays) pour exclure Alassane Ouattara, son principal rival, de la compétition électorale. Il y a désormais une distinction entre les Ivoiriens de 'souche' et les immigrants. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les tensions ethniques s'observent dans la répartition inégale de la propriété foncière. Des Ivoiriens (ou immigrant selon le concept d'ivoirité) habitant au Nord du pays travaillent dans des plantations qui appartiennent à des groupes du Sud du pays. Cette instrumentalisation du concept d'ivoirité permet à Konan Bédié d'accéder au pouvoir en 1995 (Genocide Watch, 2012).

En 2000, Laurent Gbagbo est élu président dans un climat de vives tensions. Alassane Ouattara est toujours exclu du pouvoir étant soupçonné d'être de nationalité Burkinabé. En 2002, la population du Nord du pays en réponse aux discriminations faites envers les étrangers, fait une tentative de coup d'État contre Laurent Gbagbo. Elle n'aboutit pas, mais le pays est coupé en deux, le Nord est contrôlé par les partisans de Ouattara et le Sud par le gouvernement ivoirien. Le Nord du pays est principalement musulman et le Sud est en majorité chrétien. En 2005, Guillaume Soro fusionne les différentes rébellions et devient le secrétaire général des Forces nouvelles qui contrôlent le Centre, le Nord et l'Ouest du pays. En 2007, il prend la tête du gouvernement de réconciliation nationale de Laurent Gbagbo (Bastien, 2011).

Les élections présidentielles sont finalement reportées à 2010. Le Conseil constitutionnel donne Gbagbo comme vainqueur et la Commission électorale indépendante donne Ouattara gagnant. Ce dernier est soutenu par la communauté internationale et par les Forces nouvelles menées par Guillaume Soro (Carlier, 2018).

Soro remet sa démission à Gbagbo et reconnaît officiellement la victoire de Ouattara. Guillaume Soro peut être considéré comme un homme clef puisqu'il s'agit du seul nouveau politicien présent sur le devant de la scène depuis 30 ans en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les deux avantages sont qu'il a été le chef politique et militaire des Forces rebelles et qu'il a fait partie du gouvernement de Gbagbo, il connaît donc l'appareil démocratique (Buxeda, 2011).

Au second tour de la présidentielle, le RDR (Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire) le parti de Ouattara et le PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire) le parti de Bédié s'allient et Ouattara devient président de la République en mai 2011. Il est réélu en 2015 dans un climat pacifique, mais les institutions démocratiques demeurent fragiles (Bastien, 2011).

1.2 La lutte anti-corruption en Côte d'Ivoire : étendue et prise de conscience

L'Union Africaine estime que la corruption coûte environ 148 milliards de dollars US par an à l'Afrique. Le Bénin perdrait 75 millions de dollars US chaque année à cause de la corruption. Global integrity estime que plus de la moitié du budget annuel de l'Ouganda se perd dans la corruption chaque année (environ 950 millions de dollars US) (Maduka, Barkley, 2017).

Il y a eu une multiplication des mesures anti corruption en Côte d'Ivoire et sur le reste du continent Africain. La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) est entrée en vigueur en 2005, elle est un instrument de lutte contre la

corruption. Elle contient des normes, des mesures et des règles afin que les pays signataires renforcent leurs régimes juridiques et réglementaires dans la lutte contre la corruption. Cent quarante pays sont signataires, la Côte d'Ivoire l'a ratifiée en 2012 (Nations Unies, 2004). La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée en 2003 notamment par la Côte d'Ivoire. Ses objectifs sont de mettre en place des mesures nécessaires pour prévenir et réprimer la corruption et de faciliter la coopération entre les pays signataires notamment en harmonisant les politiques de lutte contre la corruption (Union Africaine, 2003).

Le racket a été identifié comme l'un des freins à la croissance. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il a été aggravé par une décennie de crise politico-militaire. L'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) a été développé par les huit pays de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine). Son objectif est de promouvoir la libre circulation des biens et des personnes entre les pays de l'UEMOA. Le flux de marchandises est vu comme un indicateur de la performance économique. Ce flux concerne la maîtrise des axes routiers, la sécurité des transports et des personnes (Steck, 2015, p. 456). L'OPA a produit un rapport en 2011 pour recueillir des informations sur le terrain, il démontre les perturbations que provoquent les points de contrôle sur la fluidité des axes routiers. Il mesure également l'efficacité ou l'inefficacité d'un corridor en rapportant le nombre de barrages illégaux (West Africa Trade Hub, 2012).

La collecte de données se déroule comme suit ; des chauffeurs sont recrutés, ils doivent noter sur des fiches d'enquête les arrêts, les perceptions illicites et les retards pendant leurs voyages. Quand ils arrivent à destination, ils donnent ces fiches d'enquêtes au point focal qui par la suite produit des rapports trimestriels avec les données des chauffeurs. En Côte d'Ivoire, le point focal est la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Ivoire (West Africa Trade Hub, 2012). L'OPA traduit la volonté des pays de l'UEMOA de faciliter les espaces d'échange afin d'améliorer le

processus d'acheminement des marchandises. Il y a un désir de rendre l'économie sous régionale plus performante. Le racket qui se produit fréquemment sur les axes routiers est généralement le fait de certains agents de la fonction publique qui ont une rémunération faible. Il est alors un moyen d'obtenir de l'argent facilement (Steck, 2015, page 457).

Il y a également des actes de grande corruption qui impliquent souvent des hauts responsables de l'administration. En avril 2017, le syndicat national des ex-agents déflatés de la santé (Synades) entre en grève. La somme de trois milliards de FCFA a été débloquée par l'État Ivoirien pour payer les 4 mois d'arriérés de salaires. Pour le syndicat, l'argent a été détourné, mais le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a réfuté ces accusations (l'intelligent d'Abidjan, 2017).

1.3 Présentation des institutions anti-corruption et le Plan National pour la Bonne Gouvernance

Les Inspections Générale d'État (IGE) sont un système de contrôle mis en place par l'administration coloniale. C'est une tradition française d'avoir un propre corps d'inspection pour chaque service d'état. Les IGE fonctionnent comme des superviseurs qui s'assurent du contrôle des institutions. Leur contrôle comporte des questions administratives, financières et techniques (Hood, James, Peters et Scott, 2004, p.19).

En Afrique francophone, les IGE sont souvent rattachées au président de la République ou au premier ministre. Les IGE font des enquêtes de prévention et de détection des fraudes dans un objectif d'améliorer l'organisation du travail administratif (Gueye, 2010, p. 155).

Les IGE ont également pour mandat de simplifier et d'améliorer la qualité du fonctionnement des services publics et de contrôler la gestion administrative et financière des services judiciaires. Dans le cas des pays Africains, ils permettent au président de la République d'avoir une opinion indépendante (Abdoul Karim Gueye, 2010).

En Côte d'Ivoire, l'IGE est un organe supérieur de contrôle administratif placé sous l'autorité du président de la République. Le mandat principal des IGE est la promotion de la Bonne Gouvernance. Elles ont une mission d'inspection, de contrôle et d'audit, d'investigation des services publics et parapublics et l'optimisation de la performance de ses services. L'IGE contrôle les ministères, les administrations publiques, les sociétés d'État, les établissements publics nationaux, etc. Pour le président de la République, l'IGE est un instrument lui permettant d'exercer un pouvoir de contrôle sur la gestion et le bon fonctionnement des affaires publiques (Inspection Générale d'État, 2019). La HAGB est l'un des organes d'inspection et du contrôle administratif. Elle a été créée pour compléter le travail de l'IGE.

La HAGB est une autorité administrative indépendante composée de 90 employés. Créée en 2013, elle est sous autorité du Président de la République. Cet organe vise à prévenir et à réprimer les faits de corruption, son objectif est de mener des enquêtes sur les pratiques de corruption, d'identifier les responsables et leurs complices, d'enregistrer les dénonciations de faits de corruption et d'y donner suite (Transparency International, 2016). Elle reçoit des rapports d'inspections et d'audits des organes et structures de contrôle et de détection de l'État en matière de lutte contre la corruption et les déclarations de patrimoines des responsables publics (Transparency International, 2016).

La déclaration de patrimoine vise à prévenir le détournement à des fins personnelles de moyens publics mis à la disposition des administrations publiques et des

collectivités décentralisées dans le cadre des missions de service public qui leur sont confiées (République de Côte d'Ivoire, 2018).

Les plaintes ou les dénonciations reçues sont adressées directement au Président de la République. Le conseil de la HAGB procède à l'examen de la plainte ou de la dénonciation. S'il estime que les éléments sont suffisants pour ouvrir une enquête, il saisit le service en charge des investigations et doit en informer le Procureur de la République. Si un enrichissement illicite est soupçonné, la HAGB peut demander à ce que la personne accusée justifie de cette augmentation dans un délai de trente jours. Le service des investigations possède les mêmes moyens d'investigation que les officiers de la police judiciaire et les agents des administrations douanières et fiscales (La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, 2013).

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité au service du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. Elle contrôle le bon fonctionnement des services et a des missions d'appui à la lutte contre la fraude et la corruption. La BLC est l'une des divisions de l'IGF (Inspection Générale des Finances, 2019).

La BLC est une unité opérationnelle créée en 2012 au sein de l'Inspection générale des Finances. Elle est un autre instrument créé dans le cadre du Plan National pour la Bonne Gouvernance. Sa mission principale consiste à combattre la corruption au sein du ministère chargé de l'économie et des finances sous l'autorité du premier ministre. Elle a un mandat de prévention, traite des plaintes et des dénonciations et doit détecter des actes de fraude et de corruption (Transparency International, 2016).

Un autre instrument créé dans le cadre du Plan National pour la Bonne Gouvernance est l'Unité de lutte contre le Racket. Créée en 2011, elle a pour mission de démanteler les barrages routiers et de sanctionner tous ceux qui s'adonneront au racket sur les

routes. Elle est composée de policiers, de gendarmes et de membres de l'armée. Ils sont formés à effectuer des contrôles de sécurité sur les routes. C'est une structure interarmées (police, Forces républicaines, Eaux et forêts) qui est sous tutelle du Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité dans le cadre de la lutte contre le racket et l'insécurité. C'est un outil qui permet de favoriser l'attractivité du pays sur les plans économiques et financiers. L'UCLR fonctionne en partenariat avec l'Observatoire de la Fluidité des Transports, un organe gouvernemental de surveillance qui identifie les barrages routiers illégaux et les démantèle. (Direction Générale des Douanes, 2018).

Dans ce chapitre nous avons vu que la Côte d'Ivoire a connu une politique relativement stable jusqu'à la mort de son premier président Félix Houphouët Boigny. La Côte d'Ivoire était un modèle au niveau économique, la main-d'œuvre étrangère bon marché lui a notamment permis d'acquérir le surnom de miracle ivoirien. La crise économique dans les années 1980 suivie de la mort de Houphouët en 1993 a engendré des dérapages exclusionnistes envers les étrangers rendus coupables des problèmes du pays. Le tissu économique et social se fissure (Ouattara, 2011, p. 76).

Les conflits entre groupes ethniques génèrent des instabilités politiques et institutionnelles favorables à la corruption. Les sociétés plus hétérogènes ont généralement tendance à avoir un taux à avoir un taux de corruption plus élevé (Goyette, 2016, p. 716).

La décennie de crise qui a secoué le pays était ponctuée de rivalités politiques. Elles sont toujours présentes aujourd'hui. La population demande une cohésion nationale, de la transparence et de bénéficier des fruits de la croissance. La prochaine élection présidentielle est en 2020, la course aux élections a commencé. Les rivalités politiques sont plus que jamais au cœur du jeu politique actuel. Alassane Ouattara n'a pas révélé officiellement son désir de se représenter, ses ambitions sont toujours

floues. Certaines actions du gouvernement tendent à démontrer qu'il va se présenter pour un troisième mandat. Le gouvernement met en place de nombreuses lois et institutions anti-corruption. Nous pouvons nous demander si le gouvernement actuel met en place des institutions anti-corruption pour gagner du soutien électoral et pour évincer ses adversaires politiques.

CHAPITRE II

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION COMME UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION DU POUVOIR

Dans ce chapitre, nous cherchons à étudier les éléments qui démontrent que le gouvernement ivoirien a mis en place des institutions anti-corruption comme une stratégie de conservation du pouvoir. Plus précisément, nous cherchons les motivations du gouvernement dans sa lutte contre la corruption : est-il motivé pour consolider son pouvoir et pour éliminer les rivaux politiques notamment en prévision de la prochaine élection présidentielle de 2020?

Nous étudions en premier lieu la réforme constitutionnelle de 2016 perçue comme un moyen pour Ouattara de conserver le pouvoir. Dans un deuxième temps, nous parlerons de la situation politique actuelle et notamment du parti unifié. Dans un troisième temps, nous étudions les enquêtes menées par la HAGB. Enfin, nous analysons la Commission électorale indépendante, sujette à de nombreuses critiques sur son indépendance.

2.1 La réforme constitutionnelle de 2016

Après une décennie de crise, le corps social ivoirien est fragilisé. Une commission « Dialogue, Vérité et Réconciliation » (CDVR) est mise en place de 2011 à 2014 dans une volonté réconciliatrice. Par la suite, le gouvernement crée le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) et la Commission nationale de Réconciliation et

d'Indemnisation des Victimes (CONARIV). Cependant, les résultats de ces Commissions ne se révèlent pas probants (Zina, 2017, p. 26).

Ouattara s'était engagé à réformer la constitution lors de son arrivée au pouvoir en 2011. Il lance le projet de réforme constitutionnelle en janvier 2016. Cette réforme était une occasion de relancer le processus de réconciliation après l'échec de la CDVR. Cette réforme a en réalité, révélé la profondeur de la fracture sociale en Côte d'Ivoire. Elle a démontré la difficulté pour les acteurs politiques de réconcilier l'ensemble des Ivoiriens (Zina, 2017, p. 37).

Pour Ouattara cette Constitution traduit la volonté de promouvoir la stabilité, l'égalité et de favoriser le vivre ensemble dans un contexte de reconstruction post-guerre (Zina, 2017, p. 26).

De cette nouvelle constitution naît la III^e république. Le texte constitutionnel instaure notamment le poste de vice-président. Ce poste est proposé pour régler la question de la succession du président, il est élu en même temps que ce dernier (Zina, 2017, p. 35). Le poste de vice-président devient alors la deuxième personnalité de l'État ce qui relègue le poste de président de l'Assemblée nationale au 4^e rang d'importance. Il est à souligner que depuis 2012, c'est Guillaume Soro qui occupe ce poste, il était alors le deuxième personnage le plus important de l'État. Par ailleurs, à la mort de Houphouët, la succession revenait au président de l'Assemblée nationale (Konan Bédié à l'époque). L'introduction du poste de vice-président permet à Ouattara de maîtriser sa propre succession ; il peut révoquer le vice-président avant les prochaines élections présidentielles (Zina, 2017, p. 35).

La constitution a également engendré la création d'un Sénat. Les sénateurs sont élus pour une durée de cinq ans, les deux tiers sont élus au suffrage universel indirect et un tiers sont nommés par le président. Cette mesure est vivement critiquée par

l'opposition. Selon eux le Sénat est inutile et va seulement créer des dépenses supplémentaires. Il critique également le fait que le Sénat est un moyen pour le parti au pouvoir de remercier amis et alliés (Zina, 2017, p. 37).

Le texte constitutionnel supprime la limite d'âge maximal de 75 ans pour être candidat aux présidentielles. Nous pouvons nous questionner pour savoir si cette mesure a été mise en place dans l'objectif de préparer les prochaines élections présidentielles (Zina, 2017, p. 37).

L'opposition parle d'instrumentalisation de la constitution ivoirienne pour la conquête et la conservation du pouvoir d'État (Zina, 2017, p. 27). Selon eux, cette réforme constitutionnelle est pour Ouattara un moyen de conforter son régime (Zina, 2017, p. 32). Ouattara a fait adopter sa nouvelle constitution en octobre 2016. Lors du processus de vote pour adopter la nouvelle constitution, l'Assemblée nationale était en majorité du côté du RDR. Les prochaines législatives étaient en décembre 2016, Ouattara n'aurait peut-être pas eu la majorité à ce moment-là (Zina, 2017, p. 37).

2.2 La situation politique actuelle

Des incertitudes sont toujours présentes sur les prochaines élections présidentielles de 2020. En juillet 2017, Ouattara avait déclaré qu'il ne souhaitait pas se représenter, cependant ses ambitions restent toujours floues. La presse africaine souligne les rivalités entre Alassane Ouattara et Guillaume Soro (l'actuel président de l'Assemblée nationale) sur les prochaines présidentielles. Ce dernier a déjà le soutien de plusieurs personnalités politiques (RFI, 2018).

Les partis politiques principaux en Côte d'Ivoire sont le RDR, au pouvoir depuis l'élection de Ouattara en 2011. Le PDCI est le parti politique de Houphouët présidé depuis sa mort

par Henri Konan Bédié. Enfin, le FPI (Front Populaire Ivoirien) est le parti de l'opposition au pouvoir de 2001 à 2010 sous Laurent Gbagbo.

Ouattara veut créer un parti unifié du nom de RHDP (Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix). L'objectif est de préserver la paix et la stabilité dans le pays et de poursuivre l'œuvre de développement et l'action politique de Houphouët. Les parties signataires sont le PDCI, le RDR, l'UDPCI (l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire, le MFA (Mouvement des forces d'avenir), l'UPCI (l'Union pour la Côte d'Ivoire) et le PIT (Parti ivoirien des travailleurs) (Agence Congolaise de Presse, 2018).

Des critiques sont émises envers ce parti unifié. Il lie deux des principaux partis politiques ivoiriens permettant de multiplier leurs chances aux élections présidentielles. Les critiques considèrent cela comme un danger parce que des membres au sein de ces deux partis sont en opposition. Par ailleurs, certains ont rejoint le RHDP, mais d'autres s'y refusent. Il y a également des rivalités entre Ouattara et Bédié concernant les prochaines élections présidentielles. Bédié veut que ce soit un membre de son parti (PDCI) qui se porte candidat, mais Ouattara émet des réserves (Agence de Presse Africaine, 2018).

Les autres critiques concernent la création du Sénat. Comme nous l'avons observé dans la partie précédente, il a été créé lors du référendum constitutionnel de 2016. Pour les opposants, le Sénat permet de créer des postes pour les membres du RDR et du PDCI. Le parti unifié permettrait de dominer l'échiquier politique ivoirien (Ouattara Safiatou, 2018).

Concernant l'anti-corruption, le parti unifié pourrait prendre les institutions à son avantage. Le gouvernement pourrait nommer des membres du parti à des postes de la HAGB. Cette dernière ne serait alors plus impartiale comme ce qu'elle est censée être

et les enquêtes émises peuvent être menées à leur avantage (c'est à dire envers les membres de l'opposition) (Ouattara Safiatou, 2018).

2.3 Les enquêtes menées par la HAGB

En septembre 2018, Christophe Richard Adou, procureur de la République de Côte d'Ivoire, a annoncé l'ouverture de 15 dossiers de faits de corruption. Des élus et d'anciens directeurs généraux d'entreprises ivoiriennes sont visés. On leur reproche des faits de corruption, des abus de fonction de deniers publics et privés, et de l'enrichissement illicite et blanchiment de capitaux (Agence de Presse Africaine, 2018). Il est intéressant de voir qui sont les personnes inquiétées afin de voir si elles ont un lien avec le gouvernement Ivoirien. En consultant plusieurs journaux du pays, nous avons remarqué que l'une des personnes mises en cause est Loukimane Camara, un député Ivoirien. Ce dernier a été convoqué à la direction de la police économique et financière et à la Haute autorité pour la Bonne Gouvernance. Camara est l'ancien directeur général de la Société Ivoirienne de construction et de gestion immobilière Sicogi. Il devait s'expliquer sur une transaction de 600 millions de FCFA effectuée quand il dirigeait la Sicogi (RFI, 2018).

Loukimane Camara est un proche de Guillaume Soro et il soutient sa candidature à la présidentielle de 2020. De nombreux journaux se demandent si sa convocation à la Haute autorité pour la Bonne gouvernance et à la direction de la police économique et financière n'aurait pas de lien avec les rivalités entre Ouattara et Soro (RFI, 2018).

Noël Akossi-Bendjo était le maire du plateau (commune d'Abidjan). Il a été révoqué à l'été 2018 par le conseil des ministres. Les faits qui lui étaient reprochés ne sont pas dévoilés clairement. Le gouvernement évoque des détournements de fonds. Pour l'opposition, cette destitution a un lien avec le fait que Noël Akossi-Bendjo est contre le parti unifié (VOA Afrique, 2018).

La HAGB encadre les déclarations de patrimoine qui doivent être faites par tous les membres du gouvernement. Pour que cette démarche soit transparente, elles doivent être rendues publiques ce qui n'est pas le cas. Les médias et la société civile n'y ont pas accès et ne peuvent pas effectuer de contrôle ni de suivi (Ouattara Safiatou. 2018).

Deux proches de Ouattara, l'ancien ministre de l'enseignement supérieur Cissé Baongo et Charles Koffi Diby ancien ministre de l'économie et des finances ont tous deux été accusés de corruption. Cissé Baongo a été accusé de détournement de fonds et Charles Koffi Diby d'enrichissement illicite et de conflit d'intérêts dans l'attribution de marchés publics selon le journal ivoirien l'Éléphant déchaîné. La HAGB n'a pas mené d'enquêtes, l'opposition dénonce alors du favoritisme (Ouattara Safiatou Libre Afrique, 2017).

2.4 La Commission électorale indépendante

La Commission électorale indépendante (CEI) est un organe indépendant de gestion des élections en Côte d'Ivoire. Elle se charge notamment de la gestion des fichiers électoraux, de l'établissement des listes électorales, de la réception des candidatures et de l'organisation et de la supervision des campagnes électorales (Commission Électorale Indépendante, s.d.).

Les 17 membres de la commission sont des représentants des partis politiques et de la société civile. Cinq des membres représentent des institutions de la République (la présidence). Des critiques sont émises sur leur manque d'impartialité et d'indépendance. Des organisations de la société civile ont relevé des irrégularités notamment sur les élections législatives de 2011, qu'elles accusent d'avoir été menées avec fraudes et violences (Niakate Haby, 2016).

Le Groupe de Plaidoyer pour une réforme constitutionnelle inclusive et apaisée réclame la neutralité politique de la CEI, c'est-à-dire qu'elle soit essentiellement composée d'acteurs de la société civile. Suite à la réforme constitutionnelle de 2016, le Groupe de Plaidoyer se déclare insatisfait et souligne l'absence de mesures pour réformer la CEI (Agences de Presse Africaine, 2016).

Ouattara, auparavant opposé à sa réforme, a finalement décidé de réexaminer la composition de la CEI à l'été 2018. Une enquête a révélé que Ouattara a accepté la réforme de la CEI suite à la pression des ambassadeurs des pays de l'Union Européenne. Ces derniers critiquant sévèrement l'impartialité et l'indépendance de la CEI (Médiapart, 2018).

Ce chapitre nous a permis de démontrer que de nombreuses actions entreprises dans le cadre de la lutte anti-corruption sont menées pour conserver et étendre le pouvoir de l'actuel gouvernement. Après une décennie de crise, la population ivoirienne a besoin de cohésion et de vivre dans un climat sécuritaire. Ouattara appuie ses actions sur ce désir de cohésion, notamment avec la réforme constitutionnelle de 2016 qu'il a mis en place à son avantage. La lutte anti-corruption démontre la volonté du gouvernement d'agir contre ce phénomène, mais c'est également un moyen de conserver le pouvoir et de promouvoir ses intérêts politiques. Nous avons pu observer que de nombreuses dénonciations visent des membres de l'opposition du parti au pouvoir.

CHAPITRE III

LA RÉPONSE À LA PRESSION DES BAILLEURS DE FONDS

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la Bonne Gouvernance comme exigence des bailleurs de fonds. Comme nous l'avons souligné dans la revue de littérature, la Bonne Gouvernance est désormais un critère récurrent pour obtenir de l'aide au développement. Elle est présentée comme une solution universelle nécessaire pour gagner la confiance des investisseurs étrangers (Meisel et Ould Aoudia, 2008, p. 1161).

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il s'agit notamment de la création d'institutions anti-corruption. Pour ce faire, nous étudions en premier lieu l'aide au développement (bilatérale et multilatérale) en Côte d'Ivoire : plus précisément nous parlons de plusieurs projets d'APD qui sont en cours dans le pays. Par la suite, nous examinons les limites de l'octroi de l'APD sur des critères de Bonne Gouvernance en nous basant sur la littérature scientifique et sur le cas de la Côte d'Ivoire. Enfin, nous analysons la corrélation entre Bonne Gouvernance et développement.

3.1 L'aide au développement en Côte d'Ivoire

C'est au cours de l'assemblée annuelle de la Banque Mondiale et du FMI (Fonds Monétaires International) en 1996 que les représentants de ces deux institutions reconnaissent la corruption comme la préoccupation majeure pour le développement des pays pauvres. La Banque Mondiale accorde de l'aide aux pays qui démontrent

des efforts dans ce domaine. Les pays qui ont la meilleure gouvernance sont prioritaires dans l'octroi de l'aide. Il y a eu un reclassement des pays receveurs sur des critères de Bonne Gouvernance. Les programmes d'appui budgétaires ne sont pas conçus pour être alloués aux pays les plus pauvres, les institutions y sont généralement plus fragiles et les mécanismes de contrôle sont plus faibles. Les pays corrompus devraient recevoir en priorité une aide sous forme de projets orientés vers l'amélioration de la gouvernance et de la qualité institutionnelle. (Gary et Gauthier, 2015, p. 187).

Le gouvernement ivoirien a entamé le Plan National de Développement (PND) en 2012 qui s'étalait jusque 2015. Le deuxième volet concerne la période 2016-2020. Les principaux axes sont : renforcer la qualité des institutions et de la gouvernance, développer le capital humain, l'industrialisation, le développement des infrastructures et le renforcement de l'intégration régionale et la coopération internationale (Kaba, Nialé. Ministère du Plan et du Développement, 2016). Finalement, l'objectif est d'atteindre le stade de pays émergents en 2020. Pour le PND, la Côte d'Ivoire devait trouver du financement pour l'aider à poursuivre ce deuxième volet. Les bailleurs de fonds ont accordé plus de 7000 milliards de FCFA d'ici 2020. Les principaux donateurs sont la Banque Mondiale, l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement, la France, le Japon, les États-Unis, la Corée du Sud et l'Allemagne (Cléménçot, 2016).

Comme nous l'avons souligné précédemment, la Bonne Gouvernance est une des exigences données par les bailleurs de fonds pour obtenir de l'aide. Ces derniers veulent mesurer les performances économiques et les avancées démocratiques des États qui bénéficient de leur financement. Les performances économiques concernent le développement économique que les bailleurs de fonds vont mesurer par les aides financières reçues. Les avancées démocratiques concernent les progrès faits dans le domaine de la démocratisation comme les droits de l'Homme, elles relèvent d'une

volonté politique avant tout. Avec le PND, Ouattara fonde sa politique en liant progrès économique et progrès démocratique (Gambotti, 2015, p. 128).

Nous avons pris connaissance de l'Aide Publique au Développement net donnée par la Banque Mondiale à la Côte d'Ivoire entre 2011 et 2017. 2012 est l'année où la Côte d'Ivoire a reçu le plus avec 2,900 milliards de dollars US, en 2013 le montant était de 1,273 milliards pour atteindre le montant le plus bas de la période en 2016 où la Côte d'Ivoire a reçu 616 260 000 de dollars US (Banque Mondiale, 2019).

Le Projet d'appui à la modernisation du Secteur des transports (PAMOSET) a été initié en 2016 par la Banque Mondiale et le Gouvernement Ivoirien. L'objectif est de moderniser le secteur des transports notamment les services de douane et de renforcer la sécurité routière sur le corridor Abidjan-Ouagadougou. Le coût du projet est cofinancé par l'Association Internationale de Développement (IDA), l'une des filiales de la Banque Mondiale et le gouvernement ivoirien. Le coût total est de 45 millions de dollars US. La finalité du projet est de faciliter le commerce et les échanges sur le corridor Abidjan-Ouagadougou. L'une des composantes du projet est de renforcer les capacités des acteurs publics et des opérateurs de l'industrie du transport de marchandises. Le projet consiste notamment à améliorer les compétences de l'Unité de Lutte contre le Racket. Le PAMOSET est d'une durée de quatre ans et demi, ses résultats attendus sont la réduction du coût moyen de transport pour les chauffeurs et la réduction de la durée moyenne de transit entre Abidjan et la frontière du Burkina Faso (Banque Mondiale, 2016).

La France a mis en place le Contrat de Désendettement et du Développement (C2D), un mécanisme de financement du développement. La dette de la Côte d'Ivoire envers la France est transformée en subventions pour divers projets de développement. Le premier C2D a été mis en œuvre pour la période de 2012 à 2015 (République de Côte d'Ivoire, 2018).

Le deuxième C2D a débuté en 2014. Il a été intégré au Plan National de Développement et intervient dans plusieurs secteurs : l'éducation, la santé, l'agriculture, le développement urbain, les infrastructures routières et la justice. Concernant le secteur des transports, 643km de routes et 12,6 km de voiries urbaines ont été bitumés permettant de désenclaver des quartiers et de faciliter le flux de marchandises (République Française, 2018).

L'Union européenne soutient également le PND. Elle a mis en place le Programme Indicatif National pour la période de 2014 à 2020. Elle a réparti 273 millions d'euros entre les différents secteurs visés par le programme. 60 millions d'euros ont été prévus pour renforcer l'État et consolider la paix. L'un des critères d'obtention de l'aide pour l'UE est basé sur la participation, l'inclusion, la transparence et la responsabilité. Ces critères permettent de renforcer progressivement la démocratie, l'État de droit et d'accroître la capacité institutionnelle et donc de réduire la corruption (République de Côte d'Ivoire-Union Européenne, 2014).

Le *Millennium Challenge Corporation* (MCC) est un fonds de développement bilatéral Américain qui établit des partenariats avec des pays en développement et des pays pauvres qui ont démontré un effort dans la Bonne Gouvernance, la liberté économique et le bien-être de ses citoyens. Concernant la Bonne Gouvernance, il s'agit plus particulièrement de développer des politiques qui facilitent la croissance et l'investissement privé. L'objectif du *MCC* est de réduire la pauvreté par le biais de la croissance économique. En 2013, la Côte d'Ivoire ne remplissait pas 15 des 20 indicateurs requis pour toucher le *MCC* comme la liberté de l'information et les libertés civiles. En 2015, après une série de réformes entreprises par le gouvernement ivoirien, 13 des indicateurs sont désormais atteints. Le *MCC* a accordé 524 millions dollars US au gouvernement ivoirien afin qu'il implante le projet (Davies, 2018).

L'un des indicateurs pour obtenir ce fonds de développement concerne la lutte contre la corruption. Le *MCC* évalue la mise en place par le gouvernement du pays concerné de moyens efficaces pour lutter contre la corruption. Les facteurs d'évaluation sont la lutte contre la corruption à tous les niveaux du gouvernement, les éventuels paiements irréguliers qui peuvent être faits pour obtenir un contrat ou encore l'implication d'élus, de douaniers ou de juges dans des actes de corruption (Millennium Challenge Corporation, 2016). Le Programme Compact a été créé dans le cadre du *MCC*. Un Comité National est chargé de la mise en œuvre de ce programme. Il a tout d'abord évalué les contraintes majeures au développement : emploi et productivité, faibles infrastructures et dans le secteur des transports puis il a formulé des propositions de projets en prenant en compte ces contraintes (Comité National pour la mise en oeuvre du programme compact du Millenium Challenge Corporation, 2016).

Dans le premier chapitre concernant la partie sur la lutte contre la corruption, nous avons observé que l'Observatoire des Pratiques Anormales démontre la volonté des pays de l'UEMOA de faciliter les flux de marchandises et d'assurer la sécurité dans la sous-région. L'OPA a été créé conjointement par les pays de l'UEMOA et l'Agence des États-Unis pour le développement international (*USAID*). L'*USAID* travaille pour réduire les coûts et les risques des entreprises qui souhaitent investir ou s'implanter sur le continent Africain. L'objectif est de faciliter l'investissement et les échanges (*USAID*, 2019).

De grands groupes logistiques européens possèdent de fortes positions dans le processus de mise en concession des ports, des voies ferrées et des aéroports au sein des pays de l'UEMOA. Il est important de développer et de sécuriser les transports et logistiques pour atteindre les objectifs de développement. Ces groupes logistiques font pression pour que des mesures soient mises en place pour éradiquer les pratiques de racket sur les routes (Steck, 2015, page 456). Plusieurs rapports sont produits chaque année afin de présenter les avancées de l'OPA. Le rapport que nous avons

consulté concerne la période allant d'avril à juin 2017. Les indicateurs sont le nombre de contrôles aux 100 km, les perceptions illicites aux 100 km et les retards aux 100 km (temps de contrôle). Les actions de l'OPA sur le territoire ivoirien concernent les corridors Abidjan-Ouagadougou et Abidjan-Bamako. Le rapport présente une baisse des contrôles routiers de 21% sur l'ensemble des corridors où les enquêtes ont été menées. L'un des postes comportant le plus de postes de contrôle est le corridor Abidjan-Bamako avec une moyenne de quatre postes aux 100 km (Union économique et monétaire Ouest Africaine, 2017).

3.2 Les limites de l'APD et de la bonne gouvernance

L'octroi de l'aide internationale est souvent fondé sur les politiques visant une amélioration de la qualité institutionnelle. Comme nous l'avons souligné dans le bloc trois de la revue de littérature, une aide élevée aurait tendance à réduire les efforts du pays bénéficiaire dans la lutte contre la corruption (Goyette, 2016, p. 722). Les experts s'entendent sur le fait qu'il faut définir la corruption dans le contexte précis du pays bénéficiaire avant d'y élaborer des stratégies anti-corruption. Il faut prendre en compte les éléments culturels et politiques du pays.

Les bailleurs de fonds se focalisent souvent sur la population du pays bénéficiaire, mais c'est le gouvernement qui reçoit l'argent. Il peut n'y avoir aucun changement et pas de désir de réforme. Certains dirigeants ne trouvent pas d'intérêt à changer des pratiques de corruption qui leur sont favorables (Erbeznik, 2011, p. 891).

Le PAMOSSET, mis en place en 2016 par la Banque Mondiale est d'une durée de quatre ans et demi. La Banque Mondiale n'a donc pas encore remis son rapport de fin d'exécution du projet. Quand un projet s'achève, un rapport est produit afin d'évaluer la performance de la Banque Mondiale et de l'emprunteur. Nous n'avons pas trouvé de rapport faisant le suivi de l'avancement du projet (Ofarcy,s.d.).

Un programme de réduction de la pauvreté a été mis en place par la Banque Mondiale de 2015 à 2016. D'un coût de 100 millions de dollars US, ses objectifs étaient de mettre en place un climat favorable au commerce en renforçant notamment la gouvernance et la transparence. Le suivi et l'évaluation du programme étaient sous la supervision du Ministère de l'Économie et des Finances Ivoirien. L'une des actions du programme était d'améliorer la gouvernance et d'améliorer la transparence financière des institutions publiques. Des individus qualifiés devaient être mis en place à la HAGB. Au terme du projet, l'IPC de la CI a baissé, passé de 29 en 2012 à 35 en 2016 (rappel que 0 représente fortement corrompu) (Banque Mondiale, 2015).

Suite au projet, la HAGB a rendu disponible le document qui liste les noms des personnalités politiques ayant remis leur déclaration de patrimoine. Cependant, sur le site internet de la HAGB nous ne voyons pas de noms, mais des groupes. Ces derniers sont nommés 'membres du gouvernement' ou encore 'membres du Conseil Constitutionnel'. Il indique seulement le nombre de personnes qui ont fait la déclaration de patrimoine dans chaque groupe.

Concernant l'OPA, des améliorations ont été perçues suite à sa mise en place comme la baisse des contrôles routiers sur l'ensemble des corridors où les enquêtes ont été menées. Cependant si les agents de la fonction publique ne sont pas mieux rémunérés et considérés, il sera alors difficile de poursuivre une lutte réellement efficace contre ce phénomène (Steck, 2015, p. 450).

3.3 Le lien entre la bonne gouvernance et le développement

Il y a une croyance populaire que la croissance de l'Afrique s'explique par la richesse de ses ressources naturelles. Le PNUD révèle qu'un tiers de la croissance du continent est causé par ses richesses naturelles. Les autres facteurs expliquant la croissance sont en grande partie engendrés par l'amélioration de la gouvernance en

général (amélioration de la qualité de la gestion publique et donc de la transparence) (Mar Dieye Abdoulaye, 2018).

Les opinions divergent sur l'idée que la Bonne Gouvernance est fortement corrélée au niveau du développement des pays. Meisel et Ould Aoudia ont étudié la relation entre la Bonne Gouvernance et le développement. Ils ont pris l'exemple de 85 pays en développement et développés afin d'étudier si l'aide destinée à la Bonne Gouvernance a amélioré la gouvernance dans ces pays et si elle a favorisé la croissance (Meisel et Ould Aoudia, 2008, p. 1161).

Concernant les pays qui ont récemment amorcé leur décollage économique, la relation entre la Bonne Gouvernance et développement économique tend à être démentie. La Bonne Gouvernance n'est pas une priorité dans leur développement. Les auteurs émettent le lien entre Bonne Gouvernance et niveau de développement, mais contredisent la corrélation entre Bonne Gouvernance et vitesse de développement. Ils questionnent alors le fait que les bailleurs de fonds accordent de l'aide pour améliorer la Bonne Gouvernance des pays bénéficiaires. Ils soulignent que les pays qui ont une forte performance économique n'ont pas tous une Bonne Gouvernance. Ils remettent en question la priorité que l'Aide Publique au Développement accorde à la Bonne Gouvernance (Meisel et Ould Aoudia, 2008, p. 1172).

La Bonne Gouvernance devient importante dans la seconde partie de leur développement, quand un pays cherche à converger avec les pays développés. Instauration des mesures de Bonne Gouvernance comme la création d'institutions anti-corruption permet d'instaurer un climat de confiance, favorable au commerce. Ce climat favorise une dynamique d'ouverture aux nouveaux acteurs, bénéfique pour les pays qui donnent de l'APD (Meisel et Ould Aoudia, 2008, p. 1180).

Ce chapitre nous a permis de démontrer que l'ensemble des actions de l'APD en Côte d'Ivoire est majoritairement destiné à faciliter les échanges commerciaux. La création d'institutions anti-corruption permet de rassurer les investisseurs étrangers et met en place un climat sécuritaire. En analysant les divers projets d'APD en Côte d'Ivoire, nous avons trouvé des avancées sur la facilitation des échanges commerciaux. Par exemple, la logistique est perçue comme une clef du développement, de nombreux projets concernent l'amélioration des conditions de transports dans le pays.

CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons répondre à la question de recherche que nous avons posée dans ce travail dirigé : « le gouvernement ivoirien a-t-il mis en place des institutions anti-corruption comme stratégie de conservation du pouvoir et/ou pour répondre à la pression des bailleurs de fonds ? »

Notre hypothèse de départ était que les politiques anti-corruption mises en place en Côte d'Ivoire sont des outils pour conserver et consolider le pouvoir du gouvernement actuel et qu'elles permettent également de percevoir de l'aide au développement. Nous pouvons la valider au vu des recherches effectuées.

En effet, notre étude permet d'affirmer que les politiques anti-corruption entreprises par le gouvernement permettent de conserver et d'étendre son pouvoir. Nous avons pu observer que de nombreuses enquêtes menées par les différentes institutions du PNBG visent des membres de l'opposition. Par ailleurs, la majorité des membres des institutions anti-corruption sont nommés par la présidence, le gouvernement peut alors nommer des personnes qui leur sont loyales.

Dans le chapitre concernant la réponse à la pression des bailleurs de fonds, nous avons pu percevoir que l'APD en Côte d'Ivoire est destinée à améliorer et faciliter les échanges commerciaux. Les institutions anti-corruption sont pour la majorité des pays donnant de l'APD, un critère d'exigence à son obtention. Les institutions anti-corruption sont également une manière d'instaurer un climat de confiance, les bailleurs de fonds ne souhaitant pas investir dans un pays où le taux de corruption est élevé.

La principale difficulté rencontrée s'est posée sur la période de notre étude. En effet, la période étudiée est de 2011 à la fin 2018. Cette période relativement courte ne permet pas d'approfondir la connaissance sur la politique ivoirienne, particulièrement mouvementée à l'approche des élections de 2020. Une étude des années 1990 à 2019 pourrait permettre de comprendre davantage l'orientation des politiques ivoiriennes actuelles.

Depuis le début de l'année 2019, il y a eu des changements au sein du gouvernement qui démontrent l'approche des présidentielles. Guillaume Soro a démissionné de son poste de président de l'Assemblée nationale en février dernier. Cette décision fait suite à son refus de rejoindre le RHDP et aux dégradations de ses relations avec Ouattara. Il semble désormais très clair que Soro va se porter candidat aux élections présidentielles de 2020.

Pour entreprendre une lutte réellement efficace contre ce phénomène, une vaste couverture médiatique consacrée à la corruption permettrait de sensibiliser l'opinion publique. Une société civile dynamique est également un élément important dans la lutte contre la corruption.

Finalement, nous considérons qu'il n'y a pas de remède miracle qui puisse endiguer ce phénomène. Il y a une nécessité d'avoir un combat progressif qui s'inscrit dans la durée pour renverser la tendance.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

Anechiarico Frank, James B. Jacobs (1996). *The pursuit of absolute integrity : how corruption control makes government ineffective*. Studies of Crime and Justice. University of Chicago Press.

Barkley Daniel, Maduka Claire (2017) (Dir. Odey, Mike O et Falola, Toyin). *The impact of anti-corruption conventions in sub-Saharan Africa*. Poverty Reduction Strategies in Africa. New-York : Routledge

Blundo Giorgio, de Sardan Jean-Pierre Olivier (2007). *Introduction. Étudier la corruption quotidienne : pourquoi et comment*. Hommes et sociétés. Paris : Karthala.

Chabal Patrick, Jean-Pascal Daloz (1999). *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*. Coll. « Analyse politique ». Paris : Économica.

Gary Aurore, Gauthier Bernard (2015) (Dir. Klein, Asmara, Laporte, Camille et Saiget, Marie). *La Banque mondiale. Lutte contre la corruption et programmes d'appui budgétaire*. Les bonnes pratiques des organisations internationales. Presses de Sciences Po.

Heidenheimer, Arnold J (1978). *Political corruption : readings in comparative analysis*. Political Science : International Studies. Holt, Rinehart and Winston.

Hood Christopher, James Oliver, Peters Guy B, Scott Colin (2004). *Controlling Modern Government variety, commonality and change*. Cheltenham : Edward Elgar.

Koenig, Gaspard (2009). *Les discrètes vertus de la corruption*. Paris : Grasset.

Loubet del Bayle Jean-Louis (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris ; Montréal : L'Harmattan.

Ouattara, Raphaël (2015) (Dir, Bryden Alan et N'Diaye Boubacar). *La gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : bilan et perspectives*. Londres : Ubiquity Press

Rangeon, François (2013). *Société civile : histoire d'un mot*. Parthenay : Inclinaison, 2013, 52 p.

Transparency International, (Dir. Djillali Hadjadj), (2002). *Combattre la corruption : Enjeux et perspectives*. Paris : Karthala.

Articles scientifiques

Asamoah Kwame, Ofosu-Mensah, Emmanuel Ababio (novembre 2018). Fruitlessness of Anti-Corruption Agencies : Lessons from the Commission on Human Rights and Administrative Justice in Ghana. *Journal of Asian and African Studies*, 53(7), 987-1001. Récupéré de <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0021909618762575>

Aurégan, Xavier (2014). Géopolitique de la Chine en Côte d'Ivoire la puissance chinoise à l'école ivoirienne et africaine. *Carnets de géographes*. 7. Récupéré de <https://journals.openedition.org/cdg/394>

Babo, Alfred (janvier 2010). Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire. Racisme : entre exclusion sociale et peur identitaire. *Alternatives Sud*, 17(17), 95-118. Récupéré de https://www.researchgate.net/profile/Alfred_Babo/publication/262638349_Conflits_fonciers_ethnicite_politique_et_guerre_en_Cote_d'Ivoire/links/02e7e5384d6a237e2b000000.pdf

Bouquet, Christian (2007). . Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*. Récupéré de <https://journals.openedition.org/espacepolitique/894>

Bouquet Christian, Kassi-Djodjo Irène (13 janvier 2014). Les élections locales 2013 en Côte d'Ivoire : des malentendus subsistent sur l'exercice de la démocratie. *EchoGéo*. <http://dx.doi.org/10.4000/echogeo.13697>

Bratspies, Rebecca (2018). Corrupt at Its Core: How Law Failed the Victims of Waste Dumping in Cote d'Ivoire. *Columbia Journal of Environmental Law*, 43(2), 417-473. Récupéré de <http://www.columbiaenvironmentallaw.org/corrupt-at-its-core-how-law-failed-the-victims-of-waste-dumping-in-côte-divoire/>

Brinkerhoff, Derick W (2000). Assessing political will for anti-corruption efforts : an analytic framework. *Public administration & Development*, 20(3), 239-252. [https://doi.org/10.1002/1099-162X\(200008\)20:3<239::AID-PAD138>3.0.CO;2-3](https://doi.org/10.1002/1099-162X(200008)20:3<239::AID-PAD138>3.0.CO;2-3)

Carbonnier, Gilles (11 mars 2010). L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique. *Revue Internationale de Politique De Développement*, 141-147. <http://dx.doi.org/10.4000/poldev.122>

Cooksey, B. (1999) Do Aid Agencies Have a Comparative Advantage in

Fighting Corruption in Africa? *Ninth International Anti-Corruption*

Conference, Durban, South Africa. 2-5. Récupéré de

http://9iacc.org.s3.amazonaws.com/papers/day2/ws4/dnld/d2ws4_bcooksey.pdf

Cooksey, B. (2002). Can Aid Agencies Really Help Combat Corruption ?. *Offprint from Forum on Crime and Society* 2(1), 45-56. Récupéré de https://www.unodc.org/documents/treaties/publications/aid_agencies.pdf

Davies, Joanne E (2018). Does the Millennium Challenge Corporation reinforce capitalist power structures or empower citizens. *Third World Quarterly*. 39(4) 609-625. Récupéré de <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01436597.2017.1401463>

De Sousa, Luis (2010). Anti-Corruption agencies : Between Empowerment and irrelevance. *Crime Law and Social change*, 53(1) 5-22. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1007/s10611-009-9211-3>

Dommel, Daniel (2001). La corruption internationale au tournant du siècle. *Revue internationale et stratégique*, 43(43), 79-85. <https://doi.org/10.3917/ris.043.0079>

Erbezni, Katherine (2011). Money can't buy you law: the effects of foreign aid on the rule of law in developing countries. *Indiana Journal of Global Legal Studies*, 18 (2) 873-900. Récupéré de <https://www.repository.law.indiana.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1464&context=ijgls>

Fritzen, Scott (janvier 2006). Beyond 'Political Will' : How institutional Context Shapes the implementation of Anti-Corruption Policies. *Policy and Society*, 24(3), 79-96. Récupéré de https://wagner.nyu.edu/files/faculty/publications/SFritzen_BeyondPoliticalWill.pdf

Gambotti, Christian (2015). L'évaluation des politiques publiques en Côte d'Ivoire, *Géoéconomie*, 5(77), 125-138. <http://dx.doi.org/10.3917/geoec.077.0125>

Gomez Carole, Matelly Sylvie (2016). Corruption : Phénomène ancien, problème nouveau ?. *Revue internationale et stratégique*, 101(1), 47-54. <https://doi.org/10.3917/ris.101.0047>

Goyette, Jonathan (12 juillet 2017). Mécanisme et instruments anti-corruption : piste de réflexion émergentes de la littérature. *L'Actualité économique*, 92(4), 703-731. <https://doi.org/10.7202/1040503ar>.

Hellweg Joseph, Médevielle Nicolas (2017). Zakaria Koné et les transformations des chasseurs dozos en Côte d'Ivoire. De la société civile comme stratégie politique. *Afrique contemporaine*, 263-264(3) 41-58. <https://doi.org/10.3917/afco.263.0041>

Jacobs Leslie Gielow, Wagner Benjamin B (2007). Limits to the Independent Anti-Corruption Commission Model of Corruption Reform : Lessons from Indonesia. *Pacific McGeorge Global Business & Development Law Journal*, 20(2), 327-332. Récupéré de <https://scholarlycommons.pacific.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1013&context=facultyarticles>

LaPalombara, Joseph (1994). Structural and institutional aspects of corruption. *Social research*, 61(2), 325-350. Récupéré de https://www.jstor.org/stable/pdf/40971035.pdf?seq=1#page_scan_tab_contents

Lancaster Thomas D, Montinola Gabriella R (2001). Comparative political corruption : issues of operationalization and measurement. *Studies in Comparative International Development*, 36(3), 3-28. <https://doi.org/10.1007/BF02686202>

Daniel Lebègue (2017) Lutte contre la corruption : quel rôle et quels moyens d'action pour la société civile? L'exemple de Transparency International. *La lutte contre la corruption, le blanchiment, la fraude fiscale*, 43-72. Récupéré de <https://www.cairn.info/la-lutte-contre-la-corruption-le-blanchiment--9782724621303-page-43.htm>

Miron-Guyon, Marie (2017). Côte d'Ivoire, le retour de l'éléphant ? *Afrique contemporaine*, 3(263-264), 11-24. <https://doi.org/10.3917/afco.263.0011>

Morera Esteve (1990). Gramsci and Democracy. *Canadian Journal of Political Science*, 23(1), 23-37. Récupéré de https://www.jstor.org/stable/3228219?seq=1#page_scan_tab_contents

Smilov, Daniel (2009). Anticorruption agencies : expressive, constructivist and strategic uses. *Crime, law and social change*, 53(1) 67-77. Récupéré de <https://link.springer.com/article/10.1007/s10611-009-9215-z>

Steck, Benjamin (2015). Introduction à l'Afrique des ports et des corridors : comment formuler l'interaction entre logistique et développement. *Cahiers de géographie du Québec*, 59(168), 447-467. <https://doi.org/10.7202/1037258ar>

Zina, Ousmane (2017). Le caillou a t-il été retiré du soulier de la république ? *Afrique contemporaine*, 263-264(3), 25-39. <https://doi.org/10.3917/afco.263.0025>

Articles de Presse

Agence Congolaise de presse (2018, 17 avril). Signature d'un accord pour la création d'un parti unifié en Côte d'Ivoire. *SyndiGate Media Inc.* Récupéré de <https://search-proquestcom.proxy.bibliotheques.uqam.ca/docview/2025906098?accountid=14719>

Agence de Presse Africaine (2016, 5 octobre). Nouvelle constitution : le Groupe de Plaidoyer relève des avancées et des points d'insatisfaction. *SyndiGate Media Inc.* Récupéré de

<https://searchproquestcom.proxy.bibliotheques.uqam.ca/docview/1825688249?accountid=14719>

Agence de Presse Africaine (2018, 17 juillet). Le parti unifié RHDP est « une affaire privée » selon l'opposant ivoirien Gnamien Konan. *SyndiGate Media Inc.* Récupéré de <https://search-proquestcom.proxy.bibliotheques.uqam.ca/docview/2070912774?accountid=14719>

Agence de Presse Africaine (2018, 14 septembre). Côte d'Ivoire : ouverture d'enquêtes sur 15 dossiers de corruption visant des élus et d'ex-DG. *SyndiGate Media Inc.* Récupéré de <https://search-proquestcom.proxy.bibliotheques.uqam.ca/docview/2104602325?accountid=14719>

Bastien, Daniel (2011, 10 janvier). Côte d'Ivoire : L'histoire d'un naufrage annoncé. *Les Échos.* Récupéré de <https://search-proquestcom.proxy.bibliotheques.uqam.ca/docview/822924492?accountid=14719>

Buxeda, Yann (2011, 12 avril). Guillaume Soro, l'homme clé de l'après Gbagbo?. *France 24.* Récupéré de <https://www.france24.com/fr/20110412-guillaume-soro-homme-cle-cote-ivoire-ouattara-gbagbo-forces-nouvelles-abidjan>

Cléménçot, Julien (2016, 17 mai). Les bailleurs de fonds annoncent 15,4 milliards de dollars pour la Côte d'Ivoire. *Jeune Afrique.* Récupéré de <https://www.jeuneafrique.com/326267/economie/bailleurs-annoncent-154-milliards-de-dollars-cote-divoire/>

Collombat, Benoît (2015, 15 décembre). Les milliards envolés de Félix Houphouët-Boigny. *Franceinter.* Récupéré de <https://www.franceinter.fr/emissions/l-enquete/l-enquete-04-decembre-2015>

Mar Dieye, Abdoulaye (2018, 4 mai). Afrique : bonne gouvernance pilier du développement. *Contrepoints.* Récupéré de <https://www.contrepoints.org/2018/05/04/315514-afrique-la-bonne-gouvernance-pilier-du-developpement>

Niakate, Haby (2016, 13 octobre). Côte d'Ivoire : ce qui changera si la nouvelle Constitution est adoptée le 30 octobre. *Jeune Afrique.* Récupéré de <https://www.jeuneafrique.com/mag/363713/politique/cote-divoire-principaux-points-de-nouvelle-constitution/>

Ouattara, Safiatou (2018, 9 juin). Côte d'Ivoire le parti unifié menace la démocratie. *Contrepoints*. Récupéré de <https://www.contrepoints.org/2018/06/09/317818-cote-divoire-le-parti-unifie-menace-la-democratie>

Ouattara, Safiatou (2018, 23 mai). Côte d'Ivoire : bilan médiocre de la lutte contre la corruption. *Contrepoints*. Récupéré de <https://www.contrepoints.org/2018/05/23/316564-cote-divoire-bilan-mediocre-de-la-lutte-contre-la-corruption>

Pigeaud, Fanny (2018, 8 août). Côte d'Ivoire : lâché de toutes parts, le président Ouattara consent à quelques concessions. *Médiapart*. Récupéré de <https://www.mediapart.fr/journal/international/080818/cote-d-ivoire-lache-de-toutes-parts-le-president-ouattara-consent-quelques-concessions?onglet=full>

RFI (2018, 25 juillet). Présidentielle ivoirienne 2020 : les soutiens de Guillaume Soro se font entendre. *RFI Afrique*. Récupéré de <http://www.rfi.fr/afrique/20180725-cote-divoire-2020-soutiens-guillaume-soro-font-entendre>

Silver Konan, André (2018, 15 janvier). Côte d'Ivoire : quatre raisons pour réformer la Commission électorale indépendante. *Jeune Afrique*. Récupéré de <https://www.jeuneafrique.com/509995/politique/cote-divoire-quatre-raisons-pour-reformer-la-commission-electorale-independante/>

Publications Gouvernementales/d'Organisations internationales/d'ONG

Banque Mondiale (1994) *Governance, The World Bank's Experience*. Récupéré de <http://documents.worldbank.org/curated/en/711471468765285964/pdf/multi0page.pdf>

_____ (2010). *Résumé analytique*. Récupéré de <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/658881468005692518/pdf/538440WP0Silen10Box345632B01PUBLIC1.pdf>

_____ (2019). *Aide publique au développement nette reçue*. Récupéré de <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.CD?end=2017&locations=CI&start=2011>

_____ (2016). *Côte d'Ivoire Projet d'appui à la Modernisation du Secteur des Transports (PAMOSET)*. Récupéré de http://pubdocs.worldbank.org/en/60931461694468563/pdf/CI0PAMOSET0AM00210250mars02016000VF_2.pdf

_____ (2015). *International development association program document for a proposed development policy credit*. Récupéré de <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/779871467986340975/pdf/96566-PGD-P155259-IDA-R2015-0236-1-Box393200B-OUO-9.pdf>

Kaba, Nialé. Ministère du Plan et du Développement (2016). *Plan National de Développement*. Récupéré de https://www.gouv.ci/doc/presentation_niale_PND2016-2020.pdf

Genocide Watch (2013). *Genocide Watch : Côte d'Ivoire*. Récupéré de http://genocidewatch.net/wpcontent/uploads/2013/03/CDI_12_02_14_Profil_du_pays.pdf

Meisel Nicolas, Ould Aoudia Jacques. République Française (2007). *La "bonne gouvernance" est-elle une bonne stratégie de développement ?*. Récupéré de <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/331609>

Nations Unies, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2004). *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Récupéré de https://www.unodc.org/documents/dohadeclaration/JI/UNCAC/UNCAC_French.pdf

République de Côte d'Ivoire. Direction générale des douanes (2019). *Les missions de la douane*. Récupéré de <http://pwic.guce.ci/web/tip/directorate-of-customs>

République de Côte d'Ivoire (2018). *Coopération Côte d'Ivoire-France : Le C2D a contribué à l'amélioration des conditions de vie es populations ivoiriennes*. Récupéré de http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9451

République de Côte d'Ivoire-Union Européenne (2014). *Programme Indicatif National pour la période 2014-2020*. Récupéré de https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/nip-cote-d-ivoire-20140619_fr.pdf

République Française. Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (2018). *Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)*. Récupéré de <https://ci.ambafrance.org/Contrat-de-Desendettement-et-de-2361>

Transparency International (2013). *Corruption Perceptions Index 2013*. Récupéré de <https://www.transparency.org/cpi2013/results>

_____ (2016). *Anti-Corruption helpdesk*. Récupéré de https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/helpdesk/Country_profile_Cote_divoire_2016_FR.pdf

_____ (2018). *Anti-Corruption glossary*. Récupéré de https://www.transparency.org/glossary/term/grand_corruption

_____ (2018). *L'indice de perception de la corruption 2017 met en avant l'ampleur du fardeau que représente la corruption dans plus des deux-tiers des pays du monde*. Récupéré de https://www.transparency.org/news/pressrelease/lindice_de_perception_de_la_corruption_2017_met_en_avant_lampleur_du_fardea

Union Africaine (2003). *La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption*. Récupéré de <http://www.peaceau.org/uploads/convention-combating-corruption-fr.pdf>

The United States Department of Justice (2017). *Foreign Corrupt Practices Act*. Récupéré de <https://www.justice.gov/criminal-fraud/foreign-corrupt-practices-act>

USAID (2019). *Trade and investment hubs*. Récupéré de <https://www.usaid.gov/africa/trade-and-investment/hubs>

Comité National pour la mise en oeuvre du programme compact du Millenium Challenge Corporation (2016). *Contexte*. Récupéré de <http://www.cnpc-mcc.ci/index.php/fr/presentation/contexte>

_____ (2017). *Projet transport d'Abidjan*. Récupéré de <http://cnpc-mcc.ci/index.php/fr/coordination-nationale/programme-projets/abidjan-transport>

Commission Électorale Indépendante (s.d.). *Présentation de la CEI*. Récupéré de <https://www.cei-ci.org/presentation.php>

Gueye, Abdoul Karim (s.d.). *Inspections générales d'État d'Afrique. Réalités, perspectives et enjeux*. Récupéré de <https://gumroad.com/l/fLRJ>

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (2013). *Cadre juridique*. Récupéré de <https://www.habg.ci/inves.php?ID=1>

Inspection générale d'État (s.d.). *Historique de l'Inspection Générale d'État*. Récupéré de <https://www.igeci.org/historique>

Inspection Générale des Finances (s.d.). *L'IGF en quelques mots*. Récupéré de <http://www.igf.finances.gouv.ci/igf-quelques-mots.php>

Inspection Générale des Finances (s.d.). *BLC qui sommes nous?* Récupéré de <http://www.igf.finances.gouv.ci/blc-qui-sommes-nous.php#>

Ofarcy (s.d.). *Banque Mondiale*. Récupéré de <http://www.ofarcy.net/outils.php?id=26&p1=62&p2=8>

Ouattara Safiatou, Libre Afrique (2017). *Côte d'Ivoire : une lutte de façade contre la corruption*. Récupéré de <http://www.libreafrique.org/Safiatou-Ouattara-corruption-cote-ivoire-201217>

L'intelligent d'Abidjan (2017). *Grève des ex-agents deflates du ministère de la santé : 3 milliards introuvables, des hôpitaux paralysés*. Récupéré de <http://news.abidjan.net/h/613494.html>

Millennium Challenge Corporation (2016). *Guide to the MCC Indicators for Fiscal Year 2017*. Récupéré de <https://www.mcc.gov/resources/doc/guide-to-the-indicators-fy-2017>

Réseau pour l'Intégrité (2013). *La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance - HAGB*. Récupéré de <http://www.networkforintegrity.org/fr/continents/afrique/la-haute-autorite-pour-la-bonne-gouvernance-habg/>

Union économique et monétaire Ouest Africaine (2017). *28ème rapport de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA)*. Récupéré de <https://www.cciad.sn/wp-content/uploads/2017/11/28em-RAPPORT-DE-LOPA-DU-2em-TRIMESTRE-2017.pdf>

VOA Afrique (2018). *Le maire du Plateau à Abidjan révoqué pour des détournements présumés en Côte d'Ivoire*. Récupéré de <https://www.voaafrique.com/a/le-maire-du-plateau-a-abidjan-revoque-pour-des-detournements-presumes-en-cote-d-ivoire/4509435.html>

West Africa Trade Hub (2012). *L'observatoire des Pratiques Anormales : Une initiative de l'UEMOA et de l'USAID*. Récupéré de <https://fr.scribd.com/document/96172842/l-Observatoire-des-Pratiques-Anormales-Une-initiative-de-l-UEMOA-et-de-l-USAID-Christophe-Bruyas>